

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DAX - 4001 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 25/11/2024 - 7405 - 2021 B 00688 - 901 073 643 - A2IS

Désignation de l'entreprise		EURL A2IS		436 Route De Leshouns		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise				40390 BIAUDOS				
SIRET		9 0 1 0 7 3 6 4 3 0 0 0 1 6		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		
				Durée de l'exercice précédent *		18		
				Exercice N clos le		31122023		
				Exercice N-1 clos le		31122022		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	18 891	012		18 891	18 891	
		014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	1 069	030	709	360	716	
	Immobilisations financières* (1)	040	200	042		200	200	
	Total I (5)	044	20 160	048	709	19 451	19 807	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	AVANCES ET ACOMPTES	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
		Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	1 604	070		1 604	6 672
			072	27 184	074		27 184	27 028
		Valeurs mobilières de placement	080		082			
		Disponibilités	084	36 986	086		36 986	17 029
		Charges constatées d'avance *	092		094			1 059
	Total II	096	65 774	098		65 774	51 788	
	Total général (I + II)	110	85 933	112	709	85 224	71 594	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		50 000	50 000			
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		5 000				
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		4 821				
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		10 560	9 821			
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		70 381	59 821			
Provisions pour risques et charges	154							
Total II	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 706	668			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169) 4 083)	172		4 273	2 904			
	Comptes courants d'associés	173		7 865	8 201			
	Autres dettes	175						
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176		14 844	11 774			
Total général (I + II + III)	180		85 224	71 594				
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	200	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la gérance

Il est également proposé de statuer sur la rémunération de la gérance.

Fait à BIAUDOS
Le 31 juillet 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry VADÉLL', written over a horizontal line.

Thierry VADELL
Associé Unique et Gérant

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: EURL A2IS		N° d'entreprise ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122023			
				Exercice N-1 clos le 31122022			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	21 396		
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
			217		218	72 640	
						219	77 790
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	603	5	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	94 640	104 971		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	23 261	28 138	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : 3 649 - immobilier :)			242	22 238	26 026	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	447	244	2 861	2 721	
	Rémunérations du personnel *			250	24 124	27 200	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	9 188	8 841	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de com- - merce article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255		254	356	353	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		262	189	139
			260				
Total des charges d'exploitation (II)			264	82 216	93 418		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	12 423	11 554		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	1 863	1 733	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	10 560	9 821		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	10 560	314	
Régime des entreprises	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 863		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330			
	écart de valeurs liquidatives sur OPC*		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies A)	986		989			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991			
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		344			
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		127			
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		655		
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645		
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)			647		
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	648		649		
	Bénéfice col. 1			352	12 423	354	
	Déficit col. 2			356			
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)							
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	12 423	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

57

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **85 224** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **94 640** euros et un total **charges** de **84 079** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **10 560** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

- Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	18 891				18 891
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 891				18 891

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier	1 069				1 069
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 069				1 069

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	200				200
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	200				200

TOTAL	20 160					20 160
--------------	---------------	--	--	--	--	---------------

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	353	356		709
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	353	356		709
TOTAL		353	356		709

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

« certifiée conforme à l'original »



A2IS
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 436 Route de Leshouns
40390 BIAUDOS
901 073 643 RCS DAX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 JUILLET 2024

L'an 2024, Le 31 juillet,
A 14 h 30,

Monsieur Thierry VADELL,
demeurant 436 Route de Leshouns 40390 BIAUDOS,

Propriétaire de la totalité des 10 000 parts sociales de 5 euros composant le capital social de la société A2IS,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Thierry VADELL, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au

TV

titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 10 560 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	10 560 euros
------------------------	--------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 10 560 euros.

L'associé unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution antérieure de dividendes.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant brut de 24 124 euros.

En outre, l'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant.

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 6 077 euros

Cotisations facultatives comptabilisées en charges sur l'exercice : 3 111 euros

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Thierry VADELL



A2IS
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 436 Route de Leshouns
40390 BIAUDOS
901 073 643 RCS DAX

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 décembre 2023

Le soussigné Thierry VADELL, associé unique et gérant de la société A2IS, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

Le chiffre d'affaires est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2024 sont les suivants :

Le développement du chiffre malgré la situation économique actuelle et associé au maintien des charges fixes permettra la continuité de l'exploitation.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 94 036 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 603 euros.

TU

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 23 261 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 22 238 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 2 861 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 24 124 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 9 188 euros.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 356 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 189 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 82 216 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 12 423 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 0 euros, il s'établit à 12 423 euros.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 1 863 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 10 560 euros.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 85 224 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 10 560 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	10 560 euros
------------------------	--------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 15 381 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 70 381 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Il n'y a pas eu de distribution antérieure de dividendes.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention réglementée n'a été conclue ou tacitement reconduite au cours de l'exercice écoulé.